

LIGUE MIDI-PYRÉNÉES DE TIR

7 rue André Citroën, bât. du CROS 31130 BALMA Tél./Fax: 05 61 62 56 51

Stage Initiation, Découverte, Entraînement Silhouette Métallique Samedi 22 & Dimanche 23 février 2020						
Objectif	 Découvrir, connaître toutes les disciplines de la Silhouette Métallique. Préparer à la participation des matchs aux échelons SEC et compétitions amicales Approfondir la technique. 					
Disciplines concernées	Toutes catégories inscrites au règlement IMSSU					
Public	Tout licencié de la ligue à partir de cadet. (suivant disponibilité, ouverture possible aux catégories en dessous)					
Conditions de participation	 Etre licencié à la Fédération Française de Tir. (Licence signée par un médecin) Présenter l'autorisation parentale jointe au dossier d'inscription. (pour ceux qui le nécessite) Faire acte de candidature dans les délais prévus (avant le 15 février) Avoir été retenu par les responsables de la formation en fonction des critères suivants : Priorité aux tireurs motivés pour participer à un échelon SEC (un plus pour ceux voulant participer aux championnats de France) Ordre d'arrivée des inscriptions. Regroupement géographique et création de groupe. (une autre cession sera ouverte en 2021) Les candidats retenus ou non seront prévenus après le 16 février 					
Conditions financières	 Frais de repas pris en charge par la Ligue. Déplacement à la charge du tireur. 					
Durée	• le samedi 22 et/ou le dimanche 23 de 9h00 à 16 h 30. (suivant les objectifs de certains, les places disponibles, il sera éventuellement possible de participer aux deux jours)					
Lieu	Arquebusiers de Bigorre stand de tir ARTAGNAN (65)					
Encadrement	Gabriel CHAMAYOU, Philippe et Michèle AGNELLO, Serge DEVIC					
Contenus	 Bref historique de la discipline ; présentation des différentes catégories (armes de poing et armes longues) Généralités sur le règlement. Déroulement d'un match. Présentation du matériel. Technique de tir : mise en pratique, en situation ; essais aux tirs, aux différentes positions et avec des armes propres à chaque catégories. Préparation au match et préparation mentale 					
Matériel	 Les tireurs convoqués devront se munir de leur matériel de tir complet, de protections auditives et lunettes. (plus une tenue adaptée) Les tireurs ne possédant pas d'armes spécifiques (ou ne sachant si elles sont « éligibles ») pourront utiliser les armes présente pour le stage. 					
Généralités	Les actions de regroupement et de détection des tireurs sont organisées par la commission IMSSU de la Ligue Midi-Pyrénées de Tir dont le responsable est Gabriel Chamayou Les tireurs sont encadrés par les membres de l'Equipe Technique Régionale.					



Stage Initiation, Découverte, Entraînement Silhouette Métallique

Samedi 22 & Dimanche 23 février 2020 Arquebusiers de Bigorre stand de tir ARTAGNAN (65) DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :					
Adresse :					
DOSSIER A RENVOYER AVANT LE 15 février 2020					
à : Gabriel CHAMAYOU Les Martinels 81290 ESCOUSSENS tél : 06.67.89.56.30. gh.chamayou@yahoo.fr					
DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT					

AUTORISATION PARENTALE

à remplir par les deux parents

Nous soussignés,
(Nom Prénom), du père , représentant légal / tuteur (rayer les mentions inutiles)
demeurant à(Adresse)
(Nom Prénom), de la mère , représentante légale / tutrice (rayer les mentions inutiles)
demeurant à(Adresse)
autorisons l'enfant (nom prénom)
À participer au stage de tir organisé les 22 & 23 février 2020 par la Ligue Midi-Pyrénées de Tir sur les installations des Arquebusiers de Bigorre stand de tir ARTAGNAN (65)
Nous autorisons aussi, le cas échéant, l'organisateur à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence dans la mesure où les circonstances obligeraient à un recours hospitalier ou clinique.
Numéro de sécurité sociale de l'enfant :
Nom du Médecin à prévenir et établissement de soins choisi: hôpital/clinique (rayer la mention) (celui-ci sera respecté dans la mesure de son existence à proximité du site et de sa compatibilité avec l'état de l'enfant) : Le Docteur :
Nous autorisons - Nous n'autorisons pas - (rayer la mention inutile)
L'enfant à effectuer les divers déplacements effectués durant le stage, en voiture particulière ou er transport en commun, et nous nous interdisons d'engager à l'encontre de l'association toute procédure relative au transport de l'enfant.
Nous donnons - nous ne donnons pas - (rayer la mention inutile) le droit à l'image de l'enfant à l'association (ex: photo de remises de récompenses, photos durant les activités et les moments de vie commune)
Fait à, le/
Signature du père , représentant légal / tuteur (rayer les mentions inutiles)
Signature de la mère , représentante légale / tutrice (raver les mentions inutiles)